

www.legrand.com

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

AU 31 DÉCEMBRE

2014

LEGRAND

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires

Legrand

Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Legrand SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société présente à l'actif de son bilan consolidé des *goodwill* pour un montant de 2.563,7 millions d'euros et des immobilisations incorporelles pour un montant de 1.853,3 millions d'euros enregistrés notamment à l'occasion de l'acquisition de Legrand France en 2002 et des acquisitions de filiales réalisées depuis 2005. Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.6 et 2.7 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4 et 5 aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 11 février 2015


Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-Marc Lumet



LEGRAND
COMPTES CONSOLIDES
31 décembre 2014

Sommaire

Compte de résultat consolidé	2
Bilan consolidé	3
Tableau des flux de trésorerie consolidés	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	6
Notes annexes	7

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	Période de 12 mois close le 31 décembre	
	2014	2013
Chiffre d'affaires (note 2.11)	4 499,1	4 460,4
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(2 197,2)	(2 156,6)
Frais administratifs et commerciaux	(1 214,4)	(1 184,4)
Frais de recherche et développement	(193,2)	(197,8)
Autres produits (charges) opérationnels (note 18.2)	(46,8)	(72,2)
Résultat opérationnel (note 18)	847,5	849,4
Charges financières (note 19.2)	(85,9)	(87,7)
Produits financiers (note 19.2)	8,6	6,9
Gains (pertes) de change (note 19.1)	1,5	(1,8)
Charges financières nettes	(75,8)	(82,6)
Résultat avant impôt	771,7	766,8
Impôts sur les résultats (note 20)	(238,4)	(233,5)
Résultat net de l'exercice	533,3	533,3
Résultat net revenant à :		
- Legrand	531,7	530,5
- Intérêts minoritaires	1,6	2,8
Résultat net par action (euros) (notes 2.17 et 11.2)	2,001	2,002
Résultat net dilué par action (euros) (notes 2.17 et 11.2)	1,976	1,973

Etat du résultat global de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	Période de 12 mois close le 31 décembre	
	2014	2013
Résultat net de la période	533,3	533,3
<i>Eléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion (notes 2.3 et 13.2)	119,2	(194,1)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	12,2	(3,1)
<i>Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Ecarts actuariels (notes 2.15 et 16.1)	(22,4)	14,7
Impôts différés sur écarts actuariels	6,2	(4,9)
Résultat global de la période	648,5	345,9
Dont résultat global revenant à :		
- Legrand	646,7	344,7
- Intérêts minoritaires	1,8	1,2

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 2.4 et 10)	726,0	602,8
Valeurs mobilières de placement	3,1	3,0
Créances d'impôt courant ou exigible	60,0	45,9
Créances clients et comptes rattachés (notes 2.5 et 8)	500,4	474,3
Autres créances (note 9)	152,1	138,5
Stocks (notes 2.9 et 7)	622,7	620,9
Autres actifs financiers courants (note 22)	0,6	0,0
Total Actifs courants	2 064,9	1 885,4
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (notes 2.6 et 4)	1 853,3	1 821,1
<i>Goodwill</i> (notes 2.7 et 5)	2 563,7	2 411,7
Immobilisations corporelles (notes 2.8 et 6)	556,6	560,6
Autres titres immobilisés	0,9	0,8
Impôts différés (notes 2.10 et 20)	93,7	94,5
Autres actifs non courants	3,1	2,5
Total Actifs non courants	5 071,3	4 891,2
Total Actif	7 136,2	6 776,6

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
PASSIF		
Passifs courants		
Emprunts courants (notes 2.18 et 14.2)	71,4	86,9
Dettes d'impôt courant ou exigible	15,0	24,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	481,8	468,8
Provisions courantes (note 15)	86,6	99,9
Autres passifs courants (note 17)	461,5	441,8
Autres passifs financiers courants (note 22)	0,4	0,1
Total Passifs courants	1 116,7	1 122,0
Passifs non courants		
Impôts différés (notes 2.10 et 20)	658,6	661,8
Provisions non courantes (notes 15 et 16.2)	113,9	100,4
Autres passifs non courants	0,8	0,4
Avantages postérieurs à l'emploi (notes 2.15 et 16.1)	177,0	156,7
Emprunts non courants (notes 2.18 et 14.1)	1 513,3	1 486,6
Total Passifs non courants	2 463,6	2 405,9
Capitaux propres		
Capital social (note 11)	1 065,4	1 062,4
Réserves (note 13.1)	2 761,9	2 575,8
Réserves de conversion (note 13.2)	(281,8)	(400,8)
Capitaux propres revenant au Groupe	3 545,5	3 237,4
Intérêts minoritaires	10,4	11,3
Total Capitaux propres	3 555,9	3 248,7
Total Passif	7 136,2	6 776,6

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Legrand	
	Période de 12 mois close le 31 décembre	
	2014	2013
Résultat net de l'exercice	533,3	533,3
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissement des immobilisations corporelles (note 18.1)	94,5	101,5
– Amortissement des immobilisations incorporelles (note 18.1)	40,5	39,2
– Amortissement des frais de développement (note 18.1)	30,5	27,7
– Amortissement des charges financières	2,1	1,9
– Perte de valeur du <i>goodwill</i> (notes 5 et 18.2)	0,0	0,0
– Variation des impôts différés	(5,0)	(10,6)
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 15 et 16)	20,4	31,8
– Pertes (gains) de change	11,6	(4,9)
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	0,8	0,4
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	0,0	(0,5)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels :		
– Stocks (note 7)	40,2	(49,9)
– Créances clients et comptes rattachés (note 8)	1,9	(22,9)
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(16,5)	30,3
– Autres actifs et passifs opérationnels	(27,9)	14,6
Flux de trésorerie des opérations courantes	726,4	691,9
– Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	6,3	4,3
– Investissements (notes 4 et 6)	(96,3)	(103,9)
– Frais de développement capitalisés	(29,0)	(29,1)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(0,4)	(2,7)
– Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 3)	(100,7)	(131,7)
Flux de trésorerie des investissements	(220,1)	(263,1)
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 11)	33,6	23,4
– Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 11)	(87,5)	(30,1)
– Dividendes payés par Legrand*	(279,3)	(265,1)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	(3,8)	(3,8)
– Nouveaux emprunts & utilisation de lignes de crédit (note 14)	4,2	2,4
– Remboursement d'emprunts (note 14)	(60,0)	(16,5)
– Frais d'émission de la dette	(1,1)	0,0
– Cession (acquisition) de valeurs mobilières de placement	0,3	0,0
– Augmentation (diminution) des concours bancaires courants	22,9	(3,3)
– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 3)	(28,7)	(1,7)
Flux de trésorerie des opérations financières	(399,4)	(294,7)
Effet net des conversions sur la trésorerie	16,3	(25,6)
Variation nette de la trésorerie	123,2	108,5
Trésorerie en début d'exercice	602,8	494,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 10)	726,0	602,8
Détail de certains éléments :		
– <i>cash flow</i> libre ** (note 24)	607,4	563,2
– intérêts payés *** au cours de l'exercice	69,8	69,6
– impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	216,5	196,8

*se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

**le *cash flow* libre normalisé est présenté en note 24

***les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux propres revenant à Legrand				Total	Intérêts minori- taires	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	Ecarts actuariels*			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Au 31 décembre 2012	1 057,5	2 378,7	(208,3)	(42,8)	3 185,1	5,5	3 190,6
Résultat net de la période		530,5			530,5	2,8	533,3
Autres éléments du résultat global		(3,1)	(192,5)	9,8	(185,8)	(1,6)	(187,4)
<i>Résultat global de la période</i>		<i>527,4</i>	<i>(192,5)</i>	<i>9,8</i>	<i>344,7</i>	<i>1,2</i>	<i>345,9</i>
Amendements IAS 19		(5,3)			(5,3)		(5,3)
Dividendes versés		(265,1)			(265,1)	(3,8)	(268,9)
Augmentation de capital et prime d'émission	4,9	18,5			23,4		23,4
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		(30,1)			(30,1)		(30,1)
Variation de périmètre**		(35,3)			(35,3)	8,4	(26,9)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,4)			(0,4)		(0,4)
Paielements fondés sur des actions		20,4			20,4		20,4
Au 31 décembre 2013	1 062,4	2 608,8	(400,8)	(33,0)	3 237,4	11,3	3 248,7
Résultat net de la période		531,7			531,7	1,6	533,3
Autres éléments du résultat global		12,2	119,0	(16,2)	115,0	0,2	115,2
<i>Résultat global de la période</i>		<i>543,9</i>	<i>119,0</i>	<i>(16,2)</i>	<i>646,7</i>	<i>1,8</i>	<i>648,5</i>
Dividendes versés		(279,3)			(279,3)	(3,8)	(283,1)
Augmentation de capital et prime d'émission (note 11)	6,2	27,4			33,6		33,6
Annulation d'actions propres (note 11)	(3,2)	(34,3)			(37,5)		(37,5)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 11)		(50,0)			(50,0)		(50,0)
Variation de périmètre**		(15,2)			(15,2)	1,1	(14,1)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,2)			(0,2)		(0,2)
Paielements fondés sur des actions (note 12.1)		10,0			10,0		10,0
Au 31 décembre 2014	1 065,4	2 811,1	(281,8)	(49,2)	3 545,5	10,4	3 555,9

*nets d'impôts différés

**les variations de périmètre correspondent principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1 - Informations générales	8
Note 2 - Principes comptables	8
Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation	23
Note 4 - Immobilisations incorporelles (Note 2.6)	24
Note 5 - Goodwill (Note 2.7)	26
Note 6 - Immobilisations corporelles (Note 2.8)	29
Note 7 - Stocks (Note 2.9)	31
Note 8 - Créances clients et comptes rattachés (Note 2.5)	31
Note 9 - Autres créances	32
Note 10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 2.4)	32
Note 11 - Capital social et résultat net par action (Note 2.17)	33
Note 12 - Plans de souscription ou d'achat d'actions, plans d'actions de performance, participation et intéressement des salariés aux bénéficiaires (Note 2.13)	36
Note 13 - Réserves et réserves de conversion	39
Note 14 - Emprunts non courants et courants (Note 2.18)	40
Note 15 - Provisions	43
Note 16 - Avantages long terme au personnel (Note 2.15)	44
Note 17 - Autres passifs courants	50
Note 18 - Analyse de certains frais	50
Note 19 - Charges financières nettes	50
Note 20 - Impôts sur les résultats (Note 2.10)	51
Note 21 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	53
Note 22 - Instruments financiers et gestion des risques financiers	55
Note 23 - Informations relatives aux parties liées	62
Note 24 - Informations par segments géographiques (Note 2.16)	63
Note 25 - Informations trimestrielles – non auditées	65
Note 26 - Liste des sociétés consolidées	68
Note 27 - Evénements postérieurs à la clôture	69

Note 1 - Informations générales

Legrand (la « Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 80 pays et vend ses produits dans près de 180 pays. Ses marchés sont la France (20,3 %), l'Italie (10,3 %), les États-Unis / Canada (19,0 %), le Reste de l'Europe (18,3 %) et le Reste du Monde (32,1 %). Les États-Unis / Canada et les nouvelles économies représentent 57 % des ventes du Groupe.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges (France).

Le 2 avril 2014, le document de référence au titre de l'exercice 2013 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.14-0274.

Les présents états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 11 février 2015 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

Note 2 - Principes comptables

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2014, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation à partir du 1^{er} janvier 2014. Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014 est disponible à la rubrique Normes et Interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables au Groupe. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 2.20.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.1 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations

2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014, et appliqués par le Groupe par anticipation en 2013

Non applicable.

2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014, sans incidence sur les états financiers du Groupe

Normes finales – Consolidation, Partenariats et Informations à fournir

En mai 2011, l'IASB a publié les Normes finales – Etats financiers consolidés (IFRS 10), Partenariats (IFRS 11), Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12) ainsi que les amendements apportés en conséquence à IAS 27 nouvellement intitulé « Etats financiers individuels » et à IAS 28 nouvellement intitulé « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises ».

IFRS 10 « Etats financiers consolidés » introduit un modèle unique de consolidation pour toutes les entités basé sur la notion de contrôle, sans égard à la nature de l'entité.

La nouvelle norme IFRS 11 « Partenariats » introduit de nouvelles exigences pour les partenariats, avec notamment l'application de la méthode de la mise en équivalence aux coentreprises (*joint-ventures*).

La nouvelle norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des partenariats, dans des entreprises associées et dans des entités structurées.

Amendements IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié des amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » qui clarifient les règles de compensation des actifs et passifs financiers.

Amendements IAS 36 – Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs financiers

En mai 2013, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 36, qui requiert notamment de décrire les techniques d'évaluation utilisées, ainsi que d'indiquer, lorsqu'une perte de valeur (ou reprise de perte de valeur pour les actifs autres que les *goodwill*) est constatée, les hypothèses clés sur lesquelles est fondée l'évaluation de la juste valeur dans l'évaluation actuelle et dans l'évaluation antérieure.

Amendements IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 39, selon lequel la novation d'un instrument dérivé (remplacement d'un contrat par un nouveau contrat) n'a plus, sous certaines conditions, à être considérée comme une expiration ou une résiliation de l'instrument entraînant la cessation de l'application de la comptabilité de couverture.

2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014, avec incidence sur les états financiers du Groupe

Non applicable.

2.1.4 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

IFRIC 21 – Droits et Taxes

En mai 2013, le Comité d'Interprétation des IFRS a publié IFRIC 21 – Droits et Taxes (« *Levies* ») qui vise à clarifier le fait générateur de la charge relative à tous les impôts et taxes autres que les impôts sur les bénéfices. Cette interprétation va modifier les pratiques existantes pour les taxes annuelles dont l'exigibilité est déclenchée par le fait d'être en activité à une date spécifiée ou par l'atteinte d'un certain seuil d'activité.

En juin 2014, IFRIC 21 a été adoptée par l'Union Européenne, avec application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014, une application par anticipation étant autorisée. Son impact doit être comptabilisé de façon rétroactive en application de la norme IAS 8.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation IFRIC 21, les impacts attendus de cette interprétation n'étant pas significatifs sur les états financiers du Groupe. En outre, il est à noter que l'application de cette interprétation ne devrait avoir des impacts qu'au niveau des différents trimestres, pour certains droits et taxes seulement.

Si le Groupe avait appliqué IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014, les impacts pour le Groupe (principalement en France) auraient été les suivants :

- diminution du résultat opérationnel du premier trimestre d'environ 7 millions d'euros ;
- diminution du résultat opérationnel du premier semestre d'environ 4 millions d'euros ;
- diminution du résultat opérationnel des 9 premiers mois d'environ 2 millions d'euros ;
- aucun impact sur le résultat opérationnel de l'année pleine.

La contrepartie de ces diminutions du résultat opérationnel étant une augmentation des autres passifs courants, l'application d'IFRIC 21 n'aurait eu aucun impact sur le *cash flow* libre.

2.1.5 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète d'IFRS 9 – Instruments financiers qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Cette norme couvre trois problématiques : le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, et la comptabilité de couverture.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. Cette approche est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers.

De façon inchangée par rapport à IAS 39, tous les passifs financiers peuvent être évalués au coût amorti, à l'exception des passifs financiers détenus à des fins de transaction qui doivent être évalués à la juste valeur.

Par ailleurs, IFRS 9 introduit une méthode unique de dépréciation, remplaçant les différentes méthodes définies par IAS 39, et s'appliquant également, de manière simplifiée, aux actifs financiers couverts par IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients. Cette méthode repose notamment sur la notion de pertes de crédit attendues, applicable quelle que soit la qualité de crédit de l'actif financier.

Enfin, si la plupart des règles de comptabilité de couverture définies par IAS 39 restent applicables, IFRS 9 vient élargir au-delà des instruments dérivés le périmètre des instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture, tout en privilégiant une analyse « économique » des couvertures mises en place.

Cette norme, qui n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients qui remplace IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction.

IFRS 15 précise les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires, quels que soient les types de contrat conclus par l'entité avec ses clients. Par ailleurs, elle requiert de donner des informations sur les contrats conclus, notamment dans le cas des contrats conclus sur une durée supérieure à un an, et de décrire les hypothèses utilisées par l'entité pour déterminer les montants de chiffre d'affaires à comptabiliser.

Cette norme, qui n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Groupe a commencé à examiner ces normes afin de déterminer leurs impacts dans les états financiers et les modifications qu'elles pourraient entraîner dans les informations communiquées.

2.2 Principes de Consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les sociétés mises en équivalence sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable mais sans en avoir le contrôle, une situation qui se produit généralement lorsque la participation représente entre 20 et 50 % des droits de vote. Ces participations sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatées au coût d'acquisition.

Le Groupe ne détient aucune participation mise en équivalence.

2.3 Conversion des opérations en devises

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change à la clôture des comptes des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont constatés au compte de résultat sous la rubrique « gains (pertes) de change ».

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à la cession complète de ces sociétés.

Une créance à recevoir ou une dette à payer d'une ou à une entité étrangère du Groupe, dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net de cette entité. De ce fait, conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs à cette créance ou cette dette sont enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres.

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Ces autres actifs financiers, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

Les découverts bancaires sont considérés comme une activité de financement et sont inclus à ce titre dans les emprunts courants.

2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- le défaut de paiement de la contrepartie ;
- des difficultés financières reflétées par des retards de paiement de la contrepartie ou une dégradation du *rating* de la contrepartie ou de son environnement économique.

2.6 Immobilisations incorporelles

2.6.1 Marques

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe ; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques sont classées dans les actifs à durée d'utilité indéfinie lorsque, de l'avis de la Direction, elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de leur durée d'utilisation est faite régulièrement et peut amener à reclasser les marques à durée d'utilité indéfinie en marques à durée d'utilité définie.

Les marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

2.6.2 Frais de développement

Les coûts liés aux principaux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable, compte tenu de la faisabilité technique, commerciale et technologique du projet, que celui-ci aura une issue positive, et que lesdits coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts de développement sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans.

Les autres frais de développement qui ne répondent pas aux critères de capitalisation sont comptabilisés en frais de recherche et développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.6.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations.

Elles incluent notamment :

- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans.
- des relations clients. Elles sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Ces relations clients sont évaluées sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

2.6.4 Dépréciation et tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles hors goodwill

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente (diminuée du coût de cession) lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession ; pour plus de détails, se référer à la note 2.7.2.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet, de manière individuelle, d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, le Groupe se réfère à la méthode des redevances (« *Relief from Royalty Approach* »). Cette méthode s'appuie sur l'idée que si une société possède un actif tel qu'une marque, elle n'a pas à payer des redevances pour bénéficier des avantages liés à son utilisation. Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels qui seraient générés par la marque, dont la valeur est testée, si elle était détenue par un tiers.

2.7 Goodwill

2.7.1 Regroupements d'entreprises

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe décide d'utiliser :

- i. soit la méthode du *goodwill* complet qui est la différence entre, d'une part, la somme du coût d'acquisition du regroupement d'entreprises et la juste valeur des intérêts minoritaires, et, d'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette méthode consiste ainsi à affecter un *goodwill* aux minoritaires ;
- ii. soit la méthode du *goodwill* partiel qui est la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires.

Le prix d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle représente la juste valeur des entités acquises.

A ce titre, il n'inclut pas les charges et frais externes relatifs à l'acquisition mais intègre les compléments de prix évalués à leur juste valeur.

Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

2.7.2 Tests de perte de valeur des *goodwill*

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, chaque *goodwill* est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT, qui représente le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi. Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des *goodwill* correspond aux pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT y compris le *goodwill* et leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme revus par le management du Groupe, et ce en cohérence avec les dernières données externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de cinq ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés (données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).

L'actualisation de la valeur d'utilité est calculée avec des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie futurs attendus avant impôt.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente (diminuée du coût de cession) lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Une perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

2.8 Immobilisations corporelles

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage ainsi que les autres immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont amortis sur la période la plus courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe (voir ci-après).

Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions légères.....	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel.....	8 à 10 ans
Outillage.....	5 ans
Matériel et mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les actifs détenus en vue d'une cession sont comptabilisés sur la base du montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur (diminuée du coût de cession).

2.9 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (*FIFO*). Le coût de production des produits finis et des encours comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production afférents (sur la base d'une capacité

opérationnelle normale). Il exclut les coûts de financement. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

2.10 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée et selon la méthode bilantielle. Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, d'après les taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale et si cette autorité fiscale le permet.

2.11 Constatation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires lié à la vente de biens est constaté lorsque toutes les conditions suivantes ont été remplies : (i) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur, (ii) il n'y a plus participation à la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés, (iii) le montant des produits peut être mesuré de manière fiable, (iv) le bénéfice d'avantages économiques liés à la transaction est probable, (v) les coûts encourus ou devant être encourus au titre de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Pour le Groupe, ce principe se traduit par la constatation des produits lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client soit, généralement, à l'expédition.

Par ailleurs, le Groupe propose certaines promotions à ses clients, consistant principalement en ristournes sur volumes et en remises pour paiement rapide. Les ristournes sur volumes portent généralement sur des contrats couvrant des périodes de trois, six et douze mois, mais rarement supérieures à un an. Sur la base des réalisations de la période en cours, le Groupe impute chaque mois les ristournes estimées aux transactions sous-jacentes conduisant à l'application de ces ristournes. Ces ristournes et remises sont généralement déduites des créances dues par les clients et viennent en diminution du chiffre d'affaires.

2.12 Evaluation des instruments financiers

2.12.1 Hiérarchisation des instruments financiers

Conformément à la norme IFRS 7 amendée, les instruments financiers sont classés en trois catégories hiérarchisées en fonction des techniques de valorisation suivantes :

- Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif,
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

2.12.2 Estimation de la juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts à court terme, des créances clients, des dettes fournisseurs, des charges à payer et des emprunts courants est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance courte de ces

instruments. En ce qui concerne les placements à court terme, qui se composent de valeurs mobilières de placement, la juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres. La juste valeur des emprunts non courants est basée sur les taux d'intérêt actuellement pratiqués pour les émissions de dettes assorties de conditions et d'échéances comparables. La juste valeur des contrats de *swap* de taux d'intérêt est le montant estimatif que la contrepartie recevrait ou paierait pour résilier le contrat, elle est égale à la valeur actuelle des futurs *cash flows* estimatifs.

2.12.3 Instruments financiers non dérivés qualifiés d'instruments de couverture

Conformément à la norme IAS 39, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture.

Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considéré comme efficace doit, en application de la norme IAS 39.102, être comptabilisée en capitaux propres.

2.12.4 Instruments dérivés

La politique du Groupe est de s'abstenir de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers, les opérations conclues sur ce type d'instruments sont donc exclusivement dédiées à la gestion et à la couverture des risques de change ou de taux, et de fluctuation des cours des matières premières. Le Groupe conclut de ce fait périodiquement des contrats de type *swap*, *cap*, option et contrats à terme, en fonction de la nature des risques à couvrir.

Méthode de comptabilisation des produits dérivés

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat, celle-ci étant ensuite réévaluée régulièrement. Le mode de comptabilisation des pertes ou gains qui en résultent diffère selon que le dérivé est ou n'est pas désigné comme un instrument de couverture et dépend, s'il s'agit d'une couverture, de la nature de l'élément couvert.

Put sur intérêts minoritaires

Dans le cas particulier des puts sur intérêts minoritaires sans transfert des risques et avantages, l'obligation contractuelle de racheter ces instruments de capitaux propres (telle que constitue la vente d'un put sur intérêts minoritaires) donne lieu à la comptabilisation d'une dette en application de la norme IAS 32. La contrepartie de cette dette est constatée en capitaux propres.

Le Groupe constate en capitaux propres les variations ultérieures de la dette relative à ces puts.

Autres instruments dérivés

Concernant les autres instruments dérivés, le Groupe pratique une analyse en substance et comptabilise les variations de la juste valeur en accord avec IAS 39.

La juste valeur des divers instruments dérivés utilisés aux fins de couverture est indiquée à la note 22.

2.13 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération fondés sur des actions, réglés soit en instruments de capitaux propres, soit par remise de numéraire.

2.13.1 Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en contrepartie d'un compte de capitaux propres est ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que l'on s'attend à remettre in fine aux salariés.

2.13.2 Paiements fondés sur des actions réglés par remise de numéraire

Lors de l'octroi de plans de rémunérations pluriannuelles long terme indexées sur le cours de la Bourse, le Groupe évalue la valeur des instruments attribués en fonction des conditions prévues lors de la mise en place du plan de rémunération. Cette valeur est réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence par contrepartie des provisions.

2.14 Transferts et utilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsqu'il n'attend plus de flux de trésorerie futurs de ceux-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

2.15 Avantages long terme au personnel

2.15.1 Obligations au titre des prestations de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues.

Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération.

Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période (IAS 19R-120C). Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

2.15.2 Autres obligations au titre de prestations postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal.

Les avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

2.15.3 Autres avantages long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme. Ces plans sont comptabilisés en provisions, conformément à la norme IAS 19.

2.16 Informations sectorielles

La gestion du Groupe est basée sur une organisation par pays regroupés en segments géographiques. Ainsi, les décisions d'affectation des ressources aux secteurs et l'évaluation de leur performance sont réalisées par le management du Groupe par pays.

2.17 Résultat net par action et résultat net dilué par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs

exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période et ne tient pas compte des actions auto-détenues.

2.18 Emprunts courants et non courants

Les emprunts courants et non courants sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières auprès d'établissements de crédit. Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

2.19 Coûts d'emprunt

Conformément aux dispositions de la norme IAS 23 amendée, les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2.20 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

2.20.1 Perte de valeur des *goodwill* et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des *goodwill*, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue, conformément aux principes comptables énoncés aux notes 2.6.4 et 2.7.2.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe. L'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés pour les tests périodiques de perte de valeur des *goodwill* et des marques à durée d'utilité indéfinie, fait appel pour une part importante au jugement du management du Groupe.

2.20.2 Comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par le management.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il est probable qu'il ne pourra pas utiliser une partie de cet actif avant son expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur ses estimations du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel l'actif d'impôt différé sera recouvrable.

2.20.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour risques et charges, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2013 est le suivant :

2013	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Daneva	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Seico	Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat	11 mois de résultat
S2S		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	8 mois de résultat
Adlec Power			Au bilan uniquement	5 mois de résultat
Tynetec			Au bilan uniquement	5 mois de résultat

2014	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Daneva	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Seico	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
S2S	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Adlec Power	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Tynetec	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Lastar Inc.	Au bilan uniquement	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat
Neat	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat	10 mois de résultat
SJ Manufacturing		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat

Les entités consolidées en 2013 et 2014, selon les tableaux ci-dessus, ont contribué au titre de l'exercice 2014 au chiffre d'affaires du Groupe pour 193,4 millions d'euros et au résultat net pour 11,6 millions d'euros. Toutes ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a en particulier réalisé les acquisitions suivantes :

- Le Groupe a acquis Lastar Inc., acteur de premier plan des solutions préconnectorisées pour réseaux Voix-Données-Images (VDI) et audio-vidéo aux Etats-Unis. Avec des implantations principalement aux Etats-Unis et en Chine, Lastar Inc. réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 130 millions de dollars américains.
- Le Groupe a acquis une participation majoritaire dans Neat, leader espagnol de l'assistance à l'autonomie et acteur majeur de ce marché en Europe. Sa participation s'élève à 51 % des titres avec option de prise de contrôle complète à partir de 2018. Basé à Madrid, Neat réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 15 millions d'euros.
- Le Groupe a acquis SJ Manufacturing, acteur de premier plan à Singapour des baies, armoires Voix-Données-Images et produits associés pour les datacenters. SJ Manufacturing réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 10 millions d'euros.

Au total, le montant des acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) ainsi que des acquisitions de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales s'est élevé à 129,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2014, dont 100,7 millions d'euros correspondant à des acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie

acquise (133,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2013, dont 131,7 millions d'euros correspondant à des acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise).

Note 4 - Immobilisations incorporelles (Note 2.6)

Les immobilisations incorporelles nettes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Marques à durée d'utilité indéfinie	1 408,0	1 408,0
Marques à durée d'utilité définie	265,8	237,0
Brevets	3,3	3,9
Autres immobilisations incorporelles	176,2	172,2
	1 853,3	1 821,1

Les marques *Legrand* et *Bticino* représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie.

Les **marques** s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Valeur brute au début de la période	1 765,5	1 749,3
- Acquisitions	29,4	41,4
- Ajustements	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	32,2	(25,2)
Valeur brute à la fin de la période	1 827,1	1 765,5
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(120,5)	(105,0)
- Dotations	(22,3)	(21,0)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	(10,5)	5,5
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(153,3)	(120,5)
Valeur nette à la fin de la période	1 673,8	1 645,0

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet de tests de perte de valeur chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2014, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
		Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
Valeur d'utilité	1 408,0	10,4 à 13,1 %	2,8 à 3,2 %

Pour la période close le 31 décembre 2014, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme (évolution défavorable de 50 points de base pour ces deux facteurs) a été menée individuellement pour chaque marque à durée de vie indéfinie et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2013, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
		Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
Valeur d'utilité	1 408,0	9,4 à 9,9 %	2,8 à 3,2 %

Pour la période close le 31 décembre 2013, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Les brevets s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Valeur brute au début de la période	578,7	582,0
- Acquisitions	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	7,1	(3,3)
Valeur brute à la fin de la période	585,8	578,7
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(574,8)	(576,5)
- Dotations	(0,7)	(0,7)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	(7,0)	2,4
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(582,5)	(574,8)
Valeur nette à la fin de la période	3,3	3,9

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Frais de développement capitalisés	289,8	260,0
Logiciels	96,6	95,0
Autres	88,4	76,1
Valeur brute à la fin de la période	474,8	431,1
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(298,6)	(258,9)
Valeur nette à la fin de la période	176,2	172,2

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

Note 5 - Goodwill (Note 2.7)

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
France	676,0	675,8
Italie	366,8	366,8
Reste de l'Europe	270,2	271,8
USA/Canada	507,1	404,1
Reste du Monde	743,6	693,2
	2 563,7	2 411,7

Aux fins des tests de perte de valeur, un *goodwill* a été alloué aux divers pays, regroupant les filiales correspondant au niveau le plus bas d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

La France, l'Italie, et les USA/Canada constituent chacune des UGT à part entière, tandis que les zones « Reste de l'Europe » et « Reste du Monde » incluent chacune plusieurs UGT.

Dans les zones « Reste de l'Europe » et « Reste du Monde », aucun *goodwill* alloué de façon définitive à une UGT (unité génératrice de trésorerie) n'est supérieur à 10 % du *goodwill* total.

L'affectation géographique des *goodwill* s'appuie sur la valeur de la société acquise déterminée à la date de la transaction et sur les synergies avec les sociétés existantes.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Valeur brute au début de la période	2 447,5	2 493,3
- Acquisitions	60,2	108,8
- Ajustements	(6,4)	(42,4)
- Effet de conversion	99,7	(112,2)
Valeur brute à la fin de la période	2 601,0	2 447,5
Pertes de valeur au début de la période	(35,8)	(38,1)
- Perte de valeur	0,0	0,0
- Effet de conversion	(1,5)	2,3
Pertes de valeur à la fin de la période	(37,3)	(35,8)
Valeur nette à la fin de la période	2 563,7	2 411,7

Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du *goodwill*.

Ces UGT, auxquelles un *goodwill* a été alloué, font l'objet de tests de perte de valeur chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur.

Une comparaison est faite entre la valeur comptable des groupes d'actifs correspondants, y compris le *goodwill*, et la valeur d'utilité des UGT. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des UGT concernées.

Pour la période close au 31 décembre 2014, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du <i>goodwill</i>	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
France		676,0	9,4 %	2 %
Italie		366,8	14,6 %	2 %
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	270,2	8,5 à 20,6 %	2 à 5 %
USA/Canada		507,1	9,8 %	3 %
Reste du Monde		743,6	8,8 à 21,1 %	2 à 5 %
		2 563,7		

Pour la période close le 31 décembre 2014 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les taux de marge opérationnelle (évolution défavorable de 50 points de base pour ces trois facteurs) a été menée individuellement pour chaque UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2013, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
France		675,8	10,5 %	2 %
Italie		366,8	15,4 %	2 %
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	271,8	8,7 à 20,4 %	2 à 5 %
USA/Canada		404,1	10,5 %	3 %
Reste du Monde		693,2	10,3 à 18,6 %	2 à 5 %
		2 411,7		

Pour la période close le 31 décembre 2013 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Le goodwill des acquisitions comportant des minoritaires a été valorisé en utilisant la méthode du goodwill partiel (note 2.7.1).

L'allocation initiale du prix d'acquisition des sociétés acquises n'est pas définitive. En conséquence, les goodwill qui y sont attachés peuvent être ajustés au cours de l'année suivant cette allocation initiale.

Les allocations de prix d'acquisition pour les périodes closes au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Marques	29,3	41,4
- Impôts différés sur Marques	(1,1)	(3,4)
- Brevets	0,0	0,0
- Impôts différés sur Brevets	0,0	0,0
- Autres immobilisations incorporelles	6,0	7,2
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0
- Goodwill	60,2	108,8

Note 6 - Immobilisations corporelles (Note 2.8)

6.1 Analyse des variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice 2014 s'analysent comme suit :

31 décembre 2014					
<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Construc- tions	Matériel et outillage	Immobilisa- tions en cours et autres	Total
<i>Valeur brute</i>					
Au début de la période	54,2	580,0	1 621,2	266,8	2 522,2
- Acquisitions	0,0	6,4	32,9	49,1	88,4
- Cessions	(0,3)	(19,3)	(59,1)	(6,8)	(85,5)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,8)	11,9	31,9	(32,8)	10,2
- Effet de conversion	0,8	3,8	17,7	12,0	34,3
A la fin de la période	53,9	582,8	1 644,6	288,3	2 569,6
<i>Amortissements et dépréciations</i>					
Au début de la période	(8,1)	(362,7)	(1 402,8)	(188,0)	(1 961,6)
- Dotations	(0,5)	(17,5)	(64,6)	(11,9)	(94,5)
- Reprises	0,0	15,6	57,8	6,2	79,6
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,0	(1,9)	(2,8)	(4,5)	(9,2)
- Effet de conversion	0,0	(2,9)	(14,7)	(9,7)	(27,3)
A la fin de la période	(8,6)	(369,4)	(1 427,1)	(207,9)	(2 013,0)
<i>Valeur nette</i>					
Au début de la période	46,1	217,3	218,4	78,8	560,6
- Acquisitions / Dotations	(0,5)	(11,1)	(31,7)	37,2	(6,1)
- Cessions / Reprises	(0,3)	(3,7)	(1,3)	(0,6)	(5,9)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,8)	10,0	29,1	(37,3)	1,0
- Effet de conversion	0,8	0,9	3,0	2,3	7,0
A la fin de la période	45,3	213,4	217,5	80,4	556,6

Sur la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 8,5 millions d'euros est disponible à la vente. Ces biens disponibles à la vente sont valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché (diminuée du coût de cession) et la valeur nette comptable.

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice 2013 s'analysaient comme suit :

31 décembre 2013					
<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Construc- tions	Matériel et outillage	Immobilisa- tions en cours et autres	Total
<i>Valeur brute</i>					
Au début de la période	56,2	579,3	1 602,4	291,4	2 529,3
- Acquisitions	0,0	9,7	41,3	44,4	95,4
- Cessions	(0,7)	(10,4)	(40,6)	(16,2)	(67,9)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,2	11,6	55,2	(41,1)	25,9
- Effet de conversion	(1,5)	(10,2)	(37,1)	(11,7)	(60,5)
A la fin de la période	54,2	580,0	1 621,2	266,8	2 522,2
<i>Amortissements et dépréciations</i>					
Au début de la période	(8,2)	(354,5)	(1 375,9)	(214,1)	(1 952,7)
- Dotations	(0,6)	(19,0)	(68,7)	(13,2)	(101,5)
- Reprises	0,7	9,6	39,5	14,9	64,7
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,0	(3,7)	(24,2)	16,6	(11,3)
- Effet de conversion	0,0	4,9	26,5	7,8	39,2
A la fin de la période	(8,1)	(362,7)	(1 402,8)	(188,0)	(1 961,6)
<i>Valeur nette</i>					
Au début de la période	48,0	224,8	226,5	77,3	576,6
- Acquisitions / Dotations	(0,6)	(9,3)	(27,4)	31,2	(6,1)
- Cessions / Reprises	0,0	(0,8)	(1,1)	(1,3)	(3,2)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,2	7,9	31,0	(24,5)	14,6
- Effet de conversion	(1,5)	(5,3)	(10,6)	(3,9)	(21,3)
A la fin de la période	46,1	217,3	218,4	78,8	560,6

6.2 Les immobilisations corporelles correspondant à des biens loués (location financement) capitalisés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Terrains	2,3	2,3
Constructions	30,9	36,1
Matériel et outillage	30,9	31,4
	64,1	69,8
Amortissements cumulés	(38,4)	(39,7)
	25,7	30,1

6.3 Les obligations découlant de ces contrats de location financement sont enregistrées au bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Emprunts non courants	11,2	12,4
Emprunts courants	1,4	1,3
	12,6	13,7

6.4 L'échéancier des loyers minimaux relatifs aux biens loués capitalisés (location financement) se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Moins d'un an	1,6	1,5
Un à deux ans	1,5	1,5
Deux à trois ans	1,4	1,4
Trois à quatre ans	1,3	1,3
Quatre à cinq ans	1,3	1,3
Au-delà de cinq ans	6,1	7,4
	13,2	14,4
Dont intérêts	(0,6)	(0,7)
Valeur nette des loyers futurs minimaux	12,6	13,7

Note 7 - Stocks (Note 2.9)

Les stocks s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Matières premières, fournitures et emballages	234,2	231,7
Produits semi-finis	85,9	90,8
Produits finis	408,0	403,4
	728,1	725,9
Dépréciation	(105,4)	(105,0)
	622,7	620,9

Note 8 - Créances clients et comptes rattachés (Note 2.5)

En 2014, le Groupe a réalisé la grande majorité de son chiffre d'affaires auprès de distributeurs de matériel électrique, dont les deux principaux représentaient approximativement 23 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client distributeur ne représentait plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances clients et comptes rattachés	568,5	538,7
Dépréciation	(68,1)	(64,4)
	500,4	474,3

Les caractéristiques des contrats de cession de créances ont permis au Groupe de décomptabiliser des créances clients un montant de 21,5 millions d'euros au 31 décembre 2014, conformément à la norme IAS 39 (25,8 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Echéances inférieures à 3 mois	91,3	82,3
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	26,0	21,4
Echéances supérieures à 12 mois	27,8	22,6
	145,1	126,3

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (56,2 millions d'euros au 31 décembre 2013). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Echéances inférieures à 3 mois	9,8	13,3
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	22,7	20,3
Echéances supérieures à 12 mois	27,8	22,6
	60,3	56,2

Note 9 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances personnel	3,6	3,2
Autres créances	34,0	28,7
Charges constatées d'avance	24,7	23,7
Autres taxes	89,8	82,9
	152,1	138,5

Ces actifs sont valorisés au coût historique et il n'existe pas d'élément ou de circonstance particulière ayant entraîné de perte de valeur.

Note 10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 2.4)

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 726,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 et correspondent pour l'essentiel à des dépôts bancaires dont l'échéance initiale n'excède pas 3 mois (note 22.2.1). Sur ce montant, environ 14,0 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe.

Note 11 - Capital social et résultat net par action (Note 2.17)

Le capital social au 31 décembre 2014 est de 1 065 430 460 euros représenté par 266 357 615 actions de 4 euros de valeur nominale chacune, auxquelles correspondent 280 545 197 droits de vote.

Il existe une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Le Groupe détient 493 806 actions au 31 décembre 2014 contre 170 527 actions au 31 décembre 2013, soit 323 279 actions supplémentaires correspondant :

- au rachat de 2 020 000 actions en dehors du contrat de liquidité,
- au transfert de 814 221 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance,
- à l'annulation de 800 000 actions (voir 11.1), et
- à la cession nette de 82 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir 11.2.2).

Sur les 493 806 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2014, 468 806 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en 11.2.1, et 25 000 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

11.1 Evolution du capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2014 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 31/12/2013	265 590 517	4	1 062 362 068	1 108 075 425
Souscription d'actions du plan d'options 2007	138 165	4	552 660	2 929 098
Souscription d'actions du plan d'options 2008	155 650	4	622 600	2 580 677
Souscription d'actions du plan d'options 2009	101 464	4	405 856	925 352
Souscription d'actions du plan d'options 2010	1 171 819	4	4 687 276	20 881 815
Annulation d'actions propres	(800 000)	4	(3 200 000)	(34 262 266)
Au 31/12/2014	266 357 615	4	1 065 430 460	1 101 130 101

Le conseil d'administration du 27 mai 2014 a décidé l'annulation de 800 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées sur le mois de mai 2014). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 34 262 266 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions 2007 à 2010, 1 567 098 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2014, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 33,6 millions d'euros.

11.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 493 806 actions (170 527 au 31 décembre 2013 dont 63 027 au titre de rachat d'actions et 107 500 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

11.2.1 Rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a racheté 2 020 000 actions pour une valeur de 91 394 476.

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 468 806 actions pour une valeur d'acquisition de 20 233 807 euros, affectées à :

- la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 63 885 actions et pour une valeur d'acquisition de 1 700 523 euros,
- la cession d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 4 921 actions et pour une valeur d'acquisition de 122 631 euros, et
- l'annulation des titres rachetés pour 400 000 actions et pour une valeur d'acquisition de 18 410 653 euros.

11.2.2 Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché NYSE Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. A ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par le Groupe au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 25 000 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 1 054 334 euros.

Les mouvements sur l'exercice 2014, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de 4 104 013 euros et correspondent aux cessions, nettes d'acquisitions, de 82 500 actions.

11.3 Résultat net par action

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net revenant à Legrand (<i>en millions d'euros</i>)	A	531,7	530,5
Nombre moyen d'actions (hors auto-détention)	B	265 703 963	264 932 592
<i>Dilution moyenne provenant des :</i>			
Actions de performance		1 216 927	1 570 422
Options		2 180 559	2 443 512
Nombre moyen d'actions après dilution (hors auto-détention)	C	269 101 449	268 946 526
Options et actions de performance restantes en fin de période		5 018 871	7 429 316
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(1 937 500)	(867 500)
Actions de performance transférées durant la période		814 221	848 557
Résultat net par action (<i>euros</i>) (note 2.18)	A/B	2,001	2,002
Résultat net dilué par action (<i>euros</i>) (note 2.18)	A/C	1,976	1,973
Dividendes versés par action (<i>euros</i>)		1,050	1,000

Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2014, le Groupe :

- a émis 1 567 098 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options,
- a transféré 814 221 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 2 020 000 actions rachetées sur la période,
- et a par ailleurs procédé à des cessions nettes de 82 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2014, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2014, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 2,000 euros et 1,966 euro au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe :

- a émis 1 215 642 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options,
- a transféré 848 557 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 860 000 actions rachetées sur la période,
- et a également procédé à des acquisitions nettes de 7 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2013, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2013, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 1,999 euro et 1,962 euro au 31 décembre 2013.

Note 12 - Plans de souscription ou d'achat d'actions, plans d'actions de performance, participation et intéressement des salariés aux bénéficiaires (Note 2.13)

12.1 Plans d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions 2007 à 2012 de Legrand

12.1.1 Plans d'actions de performance

Depuis le Plan 2012, aucune attribution d'actions de performance n'a été effectuée. Comme expliqué en note 16.2, des plans de rémunérations pluriannuelles long terme ont été mis en place à partir de 2013.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2010 ⁽¹⁾	Plan 2011 ⁽²⁾	Plan 2012 ⁽³⁾
Date d'Assemblée	15/05/2007	27/05/2010	26/05/2011
Date du Conseil d'administration	04/03/2010	03/03/2011	07/03/2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	896 556	1 592 712	985 656
<i>dont le nombre attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>62 163</i>	<i>127 888</i>	<i>30 710</i>
• Gilles Schnepf	38 373	65 737	30 710
• Olivier Bazil	23 790	62 151	
	Plan résidents : 05/03/2012	Plan résidents : 04/03/2013	Plan résidents : 08/03/2014
Date d'acquisition des actions	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
	Plan résidents : 06/03/2014	Plan résidents : 05/03/2015	Plan résidents : 09/03/2016
Date de fin de période de conservation	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	(834 310)	(710 271)	(386 295)
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	(62 246)	(75 934)	(25 665)
Actions attribuées gratuitement restantes au 31/12/2014	0	806 507	573 696

(1) **Plan 2010** : Les actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.

(2) **Plan 2011** : Concernant les attributions au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2010 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 3 mars 2011 en fonction de l'atteinte de ces objectifs. De plus, l'acquisition définitive de l'essentiel des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux est, depuis le Plan 2011, soumise à des conditions de performance définies par le Conseil

d'administration. Ces conditions de performance combinent à la fois un critère externe (performance de la marge nette consolidée par rapport à un panier de comparables sur 4 ans) et deux critères internes (performance de résultat économique* et de marge économique sur des périodes successives de 4 ans). Au total, pour le Plan 2011 au titre de l'exercice 2010, l'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux était donc soumise à un double jeu de conditions de performance, ces dernières s'appliquant au moment de l'attribution initiale ainsi qu'au moment de l'acquisition définitive. La période d'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux arrivant à échéance en 2013, le Conseil d'administration réuni le 6 mars 2013 a procédé à la revue des conditions de performance applicables aux dirigeants mandataires sociaux et a confirmé le fait que ces dernières avaient été atteintes à 100%. Par conséquent, 100% de l'allocation initiale a fait l'objet d'une attribution définitive au profit des dirigeants mandataires sociaux.

- (3) **Plan 2012** : En ce qui concerne les attributions au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2011 les objectifs à atteindre en matière de résultat économique. Sur la base du niveau de réalisation de l'objectif de résultat économique*, le Conseil d'administration du 7 mars 2012 a déterminé l'attribution initiale de 30 710 actions de performance à Monsieur Gilles Schnepf. En complément, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de renforcer les conditions de performance relatives à l'acquisition définitive de la totalité des actions de performance par Monsieur Gilles Schnepf, pouvant ainsi annuler tout ou partie de l'attribution initiale. Ainsi, l'attribution initiale n'était intégralement acquise qu'à la condition d'un accroissement du résultat économique* sur une période de 4 ans précédant l'acquisition définitive des actions de performance démontrant ainsi la création de valeur dans la durée. Toutefois, si ce premier critère n'était pas atteint, un second critère devait être examiné afin de vérifier si la performance du Groupe, mesurée par la marge économique, était supérieure à celle d'un panier de comparables sur ces périodes. La période d'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement au dirigeant mandataire social arrivant à échéance en 2014, le Conseil d'administration réuni le 5 mars 2014 a procédé à la revue des conditions de performance applicables au dirigeant mandataire social. Après examen du premier critère de performance, le Conseil d'administration a constaté qu'il était réalisé. Par conséquent, le Conseil d'administration a fixé à 30 710 le nombre d'actions faisant l'objet d'une attribution définitive au profit du dirigeant mandataire social, soit 100% de l'allocation initiale.

* *Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.*

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces actions (soit 1 380 203 actions) seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,5 % du capital de la Société au 31 décembre 2014.

Dans le cadre du Plan 2012, au titre de l'exercice 2011, le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux 10 salariés non-mandataires sociaux les mieux dotés est de 27 911 actions.

12.1.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	15/05/2007	05/03/2008	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 638 137	2 015 239	1 185 812	3 254 726
<i>dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>	<i>79 281</i>	<i>141 231</i>	<i>93 964</i>	<i>217 646</i>
• Gilles Schnepf	40 745	72 583	48 300	134 351
• Olivier Bazil	38 536	68 648	45 664	83 295
Point de départ d'exercice des options	16/05/2011	06/03/2012	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	15/05/2017	05/03/2018	04/03/2019	04/03/2020
	25,20 euros	20,58 euros	13,12 euros	21,82 euros
Prix de souscription ou d'achat	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)	(1) (5)
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	(1 004 897)	(1 120 900)	(579 260)	(1 177 328)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(107 421)	(121 239)	(107 612)	(236 589)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2014	525 819	773 100	498 940	1 840 809

(1) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

(2) Les options attribuées au cours de l'exercice 2007 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2006, en fonction d'objectifs de performance économique.

(3) Les options attribuées au cours de l'exercice 2008 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2007, en fonction d'objectifs de performance économique.

(4) Les options attribuées au cours de l'exercice 2009 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2008 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

(5) Les options attribuées au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.

* Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2014 s'est élevé à 44,28 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 3 638 668 options) seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 1,4 % du capital de la Société (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options) au 31 décembre 2014.

12.1.3 Paiements fondés sur des actions : charges IFRS 2

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 10,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (20,4 millions d'euros au 31 décembre 2013). Se référer par ailleurs à la note 16.2 pour les plans de rémunérations pluriannuelles long terme mis en place à partir de 2013 (note 2.13).

12.2 Participation et intéressement des salariés aux bénéfices

La législation en vigueur fait obligation aux sociétés françaises de verser à leurs salariés une participation aux fruits de l'expansion dès lors que le bénéfice après impôt atteint un certain niveau. Les sommes distribuées à ce titre sont généralement bloquées pendant cinq ans.

Indépendamment de cette obligation, certaines sociétés françaises et filiales étrangères du Groupe réservent à leurs salariés une quote-part de leur résultat, selon des formules d'intéressement négociées au niveau de chaque entreprise.

Une charge à payer de 30,4 millions d'euros relative aux charges de participation et intéressement, y compris charges sociales, a été comptabilisée au titre de l'exercice 2014.

Note 13 - Réserves et réserves de conversion

13.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées de Legrand et de ses filiales s'élèvent à 2 761,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les réserves sociales et le résultat de l'exercice de Legrand sont distribuables à hauteur de 1 286,8 millions d'euros à cette même date.

13.2 Réserves de conversion

Comme indiqué à la note 2.3, la réserve de conversion permet de constater les effets des fluctuations monétaires dans les états financiers des filiales à l'occasion de la conversion de ceux-ci en euros.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dollar américain	(73,6)	(156,3)
Autres devises	(208,2)	(244,5)
	(281,8)	(400,8)

Le Groupe opère dans plus de 80 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont le real brésilien, la roupie indienne, la livre turque, le peso chilien, le dollar australien, le rouble russe, et le yuan chinois.

Comme indiqué en note 2.12, la variation latente de change des obligations *Yankee* libellées en dollars américains est comptabilisée en diminution des réserves de conversion pour un montant de 39,0 millions d'euros sur l'exercice 2014, soit un solde de 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 venant diminuer les réserves de conversion.

Par ailleurs, comme indiqué en note 2.3, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 3,1 million d'euros sur l'exercice 2014, soit un solde de 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 venant diminuer les réserves de conversion.

Note 14 - Emprunts non courants et courants (Note 2.18)

14.1 Emprunts non courants

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts. La diversification de ses sources de financement lui permet de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Obligations <i>Yankee</i>	318,9	279,5
Emprunts obligataires	1 100,0	1 100,8
Autres emprunts *	102,0	114,8
	1 520,9	1 495,1
Coûts d'émission de la dette	(7,6)	(8,5)
	1 513,3	1 486,6

*dont 49,7 millions d'euros correspondant au montant investi par les salariés dans le fonds commun de placement intitulé « Legrand Obligations Privées » (55,2 millions au 31 décembre 2013).

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coût d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes, après prise en compte des instruments de couverture (se référer à la note 22.2.2) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Euro	1 140,6	1 155,3
Dollar américain	318,9	279,5
Autres devises	61,4	60,3
	1 520,9	1 495,1

Les emprunts non courants (hors coût d'émission de la dette) au 31 décembre 2014 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligations Yankee	Emprunts obligataires	Autres emprunts
Un à deux ans			37,6
Deux à trois ans		300,0	18,8
Trois à quatre ans		400,0	29,3
Quatre à cinq ans		0,0	9,1
Au-delà de cinq ans	318,9	400,0	7,2
	318,9	1 100,0	102,0

Les emprunts non courants (hors coût d'émission de la dette) au 31 décembre 2013 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligations Yankee	Emprunts obligataires	Autres emprunts
Un à deux ans		0,8	6,4
Deux à trois ans		0,0	45,2
Trois à quatre ans		300,0	36,3
Quatre à cinq ans		400,0	19,6
Au-delà de cinq ans	279,5	400,0	7,3
	279,5	1 100,8	114,8

Les taux d'intérêt moyens des emprunts s'analysent comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Obligations <i>Yankee</i>	8,50 %	8,50 %
Emprunts obligataires	3,75 %	3,73 %
Autres emprunts	2,23 %	2,17 %

14.1.1 Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, le Groupe a conclu avec 6 banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit 2011 avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de cette ligne de crédit revolver de 900 millions d'euros a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe. Au 31 décembre 2014, sur la base de cette notation, la marge appliquée est de 0,25 %. Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2014, le Groupe n'utilise pas cette ligne de crédit.

14.1.2 Obligations *Yankee* à 8,5 %

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Les obligations ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts. Si Legrand France n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations deviendrait généralement obligatoire ; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand France pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité – et l'intégralité seulement – des obligations.

En décembre 2013, le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations *Yankee* pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquérir des obligations *Yankee* représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

14.1.3 Emprunts obligataires

En février 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 24 février 2017. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,25 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En mars 2011, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 21 mars 2018. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En avril 2012, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

14.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Billets de trésorerie	15,0	0,0
Autres emprunts	56,4	86,9
	71,4	86,9

Note 15 - Provisions

La variation des provisions sur l'exercice 2014 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014					
	Garantie produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	15,8	72,9	15,8	20,6	75,2	200,3
Changements du périmètre de consolidation	0,3	0,0	0,5	4,9	0,0	5,7
Dotations aux provisions	6,3	20,6	2,3	9,0	41,5	79,7
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(3,5)	(6,3)	(4,7)	(17,7)	(5,1)	(37,3)
Reprises de provisions devenues sans objet	(2,0)	(26,7)	0,0	(1,7)	(8,1)	(38,5)
Reclassements	0,0	1,7	(3,1)	(0,1)	(8,2)	(9,7)
Effet de conversion	0,7	0,6	0,5	0,6	(2,1)	0,3
A la fin de la période	17,6	62,8	11,3	15,6	93,2	200,5
<i>dont part non courante</i>	5,6	35,9	8,0	1,2	63,2	113,9

Les « autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme décrits dans le paragraphe 16.2 pour un montant de 38,6 millions d'euros (se référer par ailleurs au tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actions de performance attribués précédemment et décrits dans la note 12).

Les « autres » provisions incluent également des provisions pour risques en matière d'environnement à hauteur de 13,8 millions d'euros, en prévision notamment des coûts de dépollution de biens immobiliers disponibles à la vente.

La variation des provisions sur l'exercice 2013 s'analysait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013					
	Garantie produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	24,1	57,9	45,9	22,6	62,4	212,9
Changements du périmètre de consolidation	0,3	0,2	0,4	0,0	0,1	1,0
Dotations aux provisions	3,9	23,8	0,4	14,3	28,0	70,4
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(4,2)	(3,3)	(5,7)	(11,8)	(9,5)	(34,5)
Reprises de provisions devenues sans objet	(2,7)	(13,9)	(4,1)	(0,6)	(8,2)	(29,5)
Reclassements	(4,8)	10,1	(20,5)	(1,6)	9,0	(7,8)
Effet de conversion	(0,8)	(1,9)	(0,6)	(2,3)	(6,6)	(12,2)
A la fin de la période	15,8	72,9	15,8	20,6	75,2	200,3
<i>dont part non courante</i>	5,0	45,2	13,5	1,2	35,5	100,4

Note 16 - Avantages long terme au personnel (Note 2.15)

16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
France (note 16.1.2)	97,6	89,9
Italie (note 16.1.3)	39,8	37,3
Royaume Uni (note 16.1.4)	13,4	8,3
Etats-Unis (note 16.1.5)	14,2	8,7
Autres pays	18,7	16,4
Total des avantages postérieurs à l'emploi	183,7	160,6
<i>dont part courante</i>	<i>6,7</i>	<i>3,9</i>

Le montant total des engagements constatés au bilan s'élève à 183,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (160,6 millions d'euros au 31 décembre 2013) ; il est analysé à la note 16.1.1, qui indique un engagement total de 352,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (302,9 millions d'euros au 31 décembre 2013), diminué d'un actif total de 169,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 (142,3 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Par conséquent, les provisions enregistrées au bilan représentent la quote-part de l'engagement global restant à la charge du Groupe ; cette quote-part correspond à la différence entre l'engagement global, réévalué à chaque clôture sur une base actuarielle, et la valeur nette résiduelle des actifs gérés par les fonds ayant vocation à couvrir partiellement ces engagements.

16.1.1 Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les engagements courants et non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Evolution de l'engagement		
Engagement au début de la période	302,9	316,3
Coût des services	9,0	8,7
Coût de l'actualisation financière	11,0	9,7
Prestations versées	(17,0)	(17,8)
Cotisations des salariés	0,5	0,3
Amendements aux régimes	(0,1)	0,7
Pertes (gains) actuariels	30,9	(7,1)
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	(0,5)	(0,1)
Effet de conversion	17,1	(7,0)
Autres	(1,0)	(0,8)
Total des engagements à la fin de la période (I)	352,8	302,9
Valeur des actifs		
Valeur des actifs au début de la période	142,3	135,0
Rendement attendu des actifs du régime	6,3	5,0
Cotisations patronales	10,4	11,6
Cotisations des participants	0,7	0,6
Prestations versées	(12,2)	(13,2)
Gains (pertes) actuariels	8,5	7,6
Effet de conversion	13,9	(4,3)
Autres	(0,8)	0,0
Valeur des actifs à la fin de la période (II)	169,1	142,3
Engagement constaté au bilan (I) - (II)	183,7	160,6
Passif courant	6,7	3,9
Passif non courant	177,0	156,7

Les écarts actuariels d'un montant de 22,4 millions d'euros ont été comptabilisés en moins des capitaux propres au 31 décembre 2014 pour un montant après impôt de 16,2 millions d'euros.

Ces écarts actuariels de 22,4 millions d'euros correspondent à :

- des pertes liées à des changements d'hypothèses financières pour 28,4 millions d'euros ;
- des pertes liées à des changements d'hypothèses démographiques pour 0,4 millions d'euros ;
- et des gains d'expérience pour 6,4 millions d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : *iBoxx € Corporates AA 10+*,
- Royaume Uni : *iBoxx £ Corporates AA 15+*,
- Etats-Unis : *Citibank Pension Liability Index*

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 23,5 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement au 31 décembre 2014.
- le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 9,6 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement au 31 décembre 2014.

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	
2015	14,4
2016	11,9
2017	13,6
2018	14,5
2019 et au-delà	298,4
	352,8

L'impact sur le résultat s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Coûts des services	(9,0)	(8,7)
Coûts financiers nets	(4,7)	(4,7)
Autres	0,8	(0,6)
	(12,9)	(14,0)

Au 31 décembre 2014, l'allocation moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite s'analyse comme suit :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Royaume-Uni	États-Unis	Total pondéré
Titres de capitaux propres		43,9	63,4	51,8
Titres de créances		50,2	34,7	42,9
Fonds de compagnies d'assurance	100,0	5,9	1,9	5,3
	100,0	100,0	100,0	100,0

16.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élevaient, pour la France, à 97,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 (89,9 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 99,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (92,1 millions d'euros au 31 décembre 2013), la juste valeur de l'actif des plans de 1,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2,2 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En France, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 2,75 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 2,0 % (respectivement 3,0 % et 3,0 % en 2013).

16.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi. Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies. Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 39,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (37,3 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 1,49 % (3,0 % en 2013).

16.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Ces cotisations sont basées sur un pourcentage du salaire de chaque participant durant sa période d'activité dans la filiale du Groupe. Les prestations sont ensuite versées, au choix du participant, sous forme d'un versement libératoire dans une échelle de 0,0 à 25,0 % et d'une pension dont le montant est fonction de la valeur du versement libératoire choisie par le participant.

Le régime est géré par des administrateurs composés de trois personnes en activité dans la filiale et deux retraités anciens employés. Ces administrateurs sont conseillés par un actuair indépendant.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 2,3 % de participants actifs du régime, à 45,5 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 52,2 % de retraités.

Les actifs du régime sont composés à 43,9 % de titres de capitaux propres, de 50,2 % de titres de créances et 5,9 % de fonds de compagnies d'assurance. Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 (8,3 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 100,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (80,9 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la juste valeur de l'actif des plans de 87,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (72,6 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont une augmentation des salaires de 4,0 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,5 % (respectivement 4,4 % et 4,4 % en 2013).

16.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité « *Internal Revenue Code* » (IRC).

Ce régime est géré par un administrateur dans le cadre d'un *Trust*, et financé par des cotisations patronales.

Ces cotisations sont égales :

- pour les salariés mensualisés participants au régime, à un pourcentage de leur salaire. Ce pourcentage varie en fonction de l'ancienneté du participant.
- pour les salariés payés à l'heure participants au régime, à un montant forfaitaire. Ce montant varie en fonction de l'ancienneté du participant.

Les prestations sont ensuite versées soit sous forme d'un versement libératoire, soit sous forme de rente, au choix du participant. Pour les salariés payés à l'heure, les prestations sont versées sous forme de rente.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *Trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *Trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *Trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure.

L'engagement est constitué à 29,1 % de participants actifs du régime, à 13,2 % de participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 57,7 % de participants retraités du régime.

Les actifs du régime sont composés à 63,4 % de titres de capitaux propres (essentiellement des actions de sociétés américaines), de 34,7 % de titres de créances (essentiellement des obligations américaines) et 1,9 % de fonds de compagnies d'assurance. Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 14,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 (8,7 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 82,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (65,1 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la juste valeur de l'actif des plans de 68,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (56,4 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Aux États-Unis, le calcul est fondé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,5 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,82 % (respectivement 3,5 % et 4,5 % en 2013).

16.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme attribués, à l'expiration d'une période de 3 ans et sous réserve du respect d'une condition de présence, au Comité de Direction du Groupe, y compris le mandataire social ainsi qu'à des personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence, les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Le plan indexé sur le cours de Bourse est réglé en numéraire et, en accord avec IFRS 2, un passif est donc enregistré dans les comptes et est réévalué à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments.

Les autres plans sont qualifiés d'avantages long terme et sont provisionnés conformément à la norme IAS 19.

Au 31 décembre 2014, une charge nette de 25,2 millions d'euros a été comptabilisée au titre de ces plans en « résultat opérationnel ». Comme indiqué en note 15, le solde de la provision comptabilisée à fin décembre 2014 au titre de ces plans, y compris charges sociales, s'élève à 38,6 millions d'euros.

Se référer par ailleurs à la note 12.1 pour les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actions de performance attribués précédemment, ainsi que la note 12.1.4 pour les charges IFRS 2 comptabilisées sur cet exercice et l'exercice précédent.

Note 17 - Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes fiscales	70,3	66,2
Salaires et charges sociales	194,9	186,1
Participation et intéressement des salariés	24,9	26,6
Fournisseurs d'immobilisations	14,2	15,3
Charges à payer	62,3	50,6
Intérêts non échus	47,0	46,2
Produits constatés d'avance	9,3	15,0
Avantages du personnel	6,8	3,9
Autres passifs courants	31,8	31,9
	461,5	441,8

Note 18 - Analyse de certains frais

18.1 Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels comprennent, notamment, les catégories de coûts suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Consommation de matières premières et composants	(1 471,5)	(1 437,8)
Charges de personnel	(1 170,8)	(1 143,5)
Amortissement des immobilisations corporelles	(94,5)	(101,5)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(71,0)	(66,9)

L'effectif inscrit du Groupe au 31 décembre 2014 est de 33 556 (33 272 au 31 décembre 2013).

18.2 Analyse des autres produits (charges) opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges liées aux restructurations	(21,7)	(29,3)
Perte de valeur du <i>goodwill</i>	0,0	0,0
Autres	(25,1)	(42,9)
	(46,8)	(72,2)

Les « autres » produits et charges opérationnels contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations clients (note 8), des dépréciations stocks (note 7), et des provisions pour risques (note 15).

Note 19 - Charges financières nettes

19.1 Gains (pertes) de change

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Gains (pertes) de change	1,5	(1,8)

19.2 Produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits financiers	8,6	6,8
Variation des justes valeurs des instruments financiers	0,0	0,1
Total des produits financiers	8,6	6,9
Charges financières	(85,6)	(87,7)
Variation des justes valeurs des instruments financiers	(0,3)	0,0
Total des charges financières	(85,9)	(87,7)
Résultat financier net	(77,3)	(80,8)

Les charges financières correspondent pour la majeure partie aux intérêts financiers relatifs aux emprunts (note 14).

Note 20 - Impôts sur les résultats (Note 2.10)

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Impôts courants :		
En France	(67,9)	(70,7)
A l'étranger	(176,3)	(167,7)
	(244,2)	(238,4)
Impôts différés :		
En France	3,5	(5,7)
A l'étranger	2,3	10,6
	5,8	4,9
Imposition totale :		
En France	(64,4)	(76,4)
A l'étranger	(174,0)	(157,1)
	(238,4)	(233,5)

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale de l'exercice et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôt s'élève à 771,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (766,8 millions d'euros au 31 décembre 2013) :

<i>(Taux d'imposition)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Taux normal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Augmentations (diminutions) :		
- contributions additionnelles en France	0,41 %	0,66 %
- impact des taux étrangers	(5,00 %)	(5,01 %)
- éléments non imposables	(1,43 %)	(0,10 %)
- éléments imposables à des taux spécifiques	0,52 %	0,55 %
- autres	2,09 %	0,00 %
	31,02 %	30,53 %
Effet sur les impôts différés :		
- des changements de taux d'imposition	0,05 %	0,05 %
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	(0,18 %)	(0,13 %)
Taux d'imposition effectif	30,89 %	30,45 %

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Impôts différés constatés en France	(304,3)	(309,2)
Impôts différés constatés à l'étranger	(260,6)	(258,1)
	(564,9)	(567,3)
Origine des impôts différés :		
- dépréciations pour stocks et créances douteuses	46,6	44,0
- marges en stock	19,4	22,4
- pertes fiscales reportables reconnues	8,0	11,5
- leasings	(4,2)	(13,5)
- immobilisations	(143,4)	(131,5)
- marques	(533,7)	(532,7)
- brevets	(1,1)	(1,3)
- autres provisions	30,3	25,4
- participation des salariés	3,4	2,4
- avantages postérieurs à l'emploi	46,2	39,9
- juste valeur des instruments dérivés	(1,8)	(2,0)
- autres	(34,6)	(31,9)
	(564,9)	(567,3)
- dont impôts différés actif	93,7	94,5
- dont impôts différés passif	(658,6)	(661,8)

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Impôts différés courants	76,9	73,9
Impôts différés non courants	(641,8)	(641,2)
	(564,9)	(567,3)

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Pertes fiscales reportables reconnues	31,3	40,3
Actifs d'impôts différés reconnus	8,0	11,5
Pertes fiscales reportables non reconnues	149,7	128,3
Actifs d'impôts différés non reconnus	38,5	32,8
Pertes fiscales reportables totales	181,0	168,6

Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

Note 21 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

21.1 Opérations spécifiques

Les engagements et échéanciers spécifiques sont traités dans les notes suivantes :

- note 6 : Immobilisations corporelles,
- note 16 : Avantages long terme au personnel.

21.2 Opérations courantes

21.2.1 Garanties financières

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs hypothéqués, nantis ou gagés	16,9	18,5
Garanties concédées à des banques	172,0	168,3
Garanties concédées à d'autres organismes	31,7	28,6
	220,6	215,4

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

21.2.2 Contrats de location simple

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de location simple. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements sont payables comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Moins d'un an	45,9	45,7
Un à deux ans	35,5	38,5
Deux à trois ans	27,7	30,3
Trois à quatre ans	21,6	22,4
Quatre à cinq ans	17,0	18,2
Au-delà de cinq ans	47,5	48,9
	195,2	204,0

21.2.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2014.

21.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès sans fondement et dont l'issue, si elle s'avérait néanmoins défavorable au Groupe, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière consolidée ou le résultat consolidé.

Note 22 - Instruments financiers et gestion des risques financiers

22.1 Instruments financiers

22.1.1 Instruments financiers dérivés

	31 décembre 2014			Qualification IFRS
	Résultat financier	Capitaux propres	Valeur d'inventaire	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Change				
Contrats à terme et options en couverture d'éléments bilantiels	7,9		0,2	FVH*
Contrats à terme en couverture d'investissements nets				NIH**
Matières premières				
Couvertures fermes et optionnelles				FVH*
Taux				
Contrats de couverture de taux (CAP)				FVH*
	7,9		0,2	

* Couverture de la juste valeur (*Fair Value Hedge*)

** Couverture d'investissement net (*Net Investment Hedge*)

L'intégralité des instruments financiers est classée selon une technique de valorisation hiérarchisée de niveau 2 (note 2.12).

22.1.2 Impact des instruments financiers

	Période de 12 mois close le 31 décembre 2014			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres Juste Valeur	Conversion	Autres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Créances clients et comptes rattachés				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Emprunts	(71,2)		(39,0)	
Instruments dérivés	7,9			
	(63,3)		(39,0)	

Les obligations *Yankee* libellées en dollars sont qualifiées de couverture contre le risque de change dans le cadre de l'investissement net aux Etats-Unis (couverture NIH tel que précisé en note 2.12).

22.1.3 Bilan par catégorie des instruments financiers

31 décembre 2014 <i>(en millions d'euros)</i>						31 décembre 2013
Ventilation par catégorie d'instruments						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Créances, dettes et emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan
ACTIF						
Actifs courants						
Créances clients et comptes rattachés	500,4	500,4		500,4		474,3
Autres actifs financiers courants	0,6	0,6			0,6	0,0
Total Actifs courants	501,0	501,0		500,4	0,6	474,3
PASSIF						
Passifs courants						
Emprunts courants	71,4	71,4		71,4		86,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	481,8	481,8		481,8		468,8
Autres passifs financiers courants	0,4	0,4			0,4	0,1
Total Passifs courants	553,6	553,6		553,2	0,4	555,8
Passifs non courants						
Emprunts non courants	1 513,3	1 659,1		1 513,3		1 486,6
Total Passifs non courants	1 513,3	1 659,1		1 513,3		1 486,6

Seuls les autres actifs et passifs financiers courants sont valorisés à la juste valeur. Conformément à IFRS 13, la valorisation des autres actifs financiers courants prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

22.2 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

Les actifs et passifs financiers courants sont valorisés sur la base de données de marché observables et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Autres actifs financiers courants :	0,6	0,0
Contrats de <i>swaps</i>	0,0	0,0
Instruments dérivés actifs	0,6	0,0
Autres passifs financiers courants :	0,4	0,1
Contrats de <i>swaps</i>	0,0	0,0
Instruments dérivés passifs	0,4	0,1

22.2.1 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

La ventilation de la dette financière nette (hors coût d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

	31 décembre 2014							31 décembre 2013
	<i>(en millions d'euros)</i>							
	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	Total
Actifs financiers*								
dont à taux fixes								
dont à taux variables	726,6	2,5					729,1	605,8
Passifs financiers**								
dont à taux fixes	(3,8)	(14,4)	(317,0)	(410,6)	(7,7)	(718,9)	(1 472,4)	(1 439,0)
dont à taux variables	(67,6)	(23,2)	(1,8)	(18,7)	(1,4)	(7,2)	(119,9)	(143,0)
Exposition nette								
dont à taux fixes	(3,8)	(14,4)	(317,0)	(410,6)	(7,7)	(718,9)	(1 472,4)	(1 439,0)
dont à taux variables	659,0	(20,7)	(1,8)	(18,7)	(1,4)	(7,2)	609,2	462,8

*Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement

**Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette)

Le Groupe a souscrit en avril 2011, à échéance le 21 mars 2015, des contrats de *swap* de taux d'intérêt d'un montant nominal de 275,0 millions d'euros.

Le Groupe a liquidé ces contrats de *swap* de taux d'intérêt au cours de l'année 2011 et à ce titre a réévalué la dette couverte de 12,3 millions d'euros. En accord avec IAS 39, cette réévaluation sera étalée par résultat, en déduction des charges financières, jusqu'en mars 2015, échéance initiale des *swaps*. Il en a résulté un gain de 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2014 (gain de 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2013).

Dans le cadre de la gestion de son risque de taux, le Groupe pourra conclure d'autres contrats de *swap* de taux en fonction de l'évolution des conditions de marché.

La sensibilité du coût de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	3,9	3,9	3,1	3,1
Impact du calcul d'une sensibilité – 100 bps	(4,8)	(4,8)	(4,1)	(4,1)

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 3,9 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 4,8 millions d'euros.

22.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

La ventilation de la dette financière nette (hors coût d'émission de la dette) par devise est la suivante :

	31 décembre 2014					31 décembre 2013
	(en millions d'euros)					
	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	404,4	(1 193,3)	(788,9)	(51,3)	(840,2)	(853,1)
Dollar américain	79,3	(350,9)	(271,6)	81,9	(189,7)	(240,6)
Autres devises	245,4	(48,1)	197,3	(30,6)	166,7	117,5
	729,1	(1 592,3)	(863,2)	0,0	(863,2)	(976,2)

*Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

**Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Impact en résultat financier avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt	Impact en résultat financier avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
	Hausse de 10 %		Hausse de 10 %	
Dollar américain	2,6	34,5	1,3	29,3
Autres devises	3,2	7,8	1,4	11,7

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	<i>(en millions d'euros)</i>			
	Impact en résultat financier avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt	Impact en résultat financier avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
	Baisse de 10 %		Baisse de 10 %	
Dollar américain	(2,4)	(31,4)	(1,2)	(26,6)
Autres devises	(2,9)	(7,1)	(1,3)	(10,6)

Des couvertures naturelles sont privilégiées, en particulier par une recherche d'équilibre entre la répartition de la dette nette par devise et celle du résultat opérationnel par devise.

Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change. Au 31 décembre 2014, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar australien, le real brésilien, et le dollar américain, et sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan.

La ventilation des actifs et passifs opérationnels par devise de reporting est la suivante :

	31 décembre 2014			31 décembre 2013
	<i>(en millions d'euros)</i>			
	Actifs opérationnels*	Passifs opérationnels**	Exposition nette	Exposition nette
Euro	398,7	(565,6)	(166,9)	(141,2)
Dollar américain	246,7	(127,5)	119,2	80,2
Autres devises	629,8	(336,8)	293,0	284,1
	1 275,2	(1 029,9)	245,3	223,1

*Actifs opérationnels : clients nets, stocks nets et autres créances nettes

**Passifs opérationnels : dettes fournisseurs, provisions courantes et autres passifs courants

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devises au 31 décembre 2014 :

	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels	
	<i>(en millions d'euros)</i>			
Euro	1 874,7	41,7 %	1 437,3	39,3 %
Dollar américain	954,5	21,2 %	812,9	22,3 %
Autres devises	1 669,9	37,1 %	1 401,4	38,4 %
	4 499,1	100,0 %	3 651,6	100,0 %

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère.

Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises entraînerait en 2014 une diminution du chiffre d'affaires d'environ 238,6 millions d'euros (233,6 millions d'euros en 2013) et du résultat opérationnel d'environ 37,3 millions d'euros (36,9 millions d'euros en 2013); une baisse de 10 % entraînerait en 2014 une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 262,4 millions d'euros (257,0 millions d'euros en 2013) et du résultat opérationnel d'environ 41,0 millions d'euros (40,6 millions d'euros en 2013).

22.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières généré par des modifications des prix des matières premières.

Pour l'exercice 2014, les consommations de matières premières (hors composants) représentaient environ 430 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % appliquée aux consommations ci-dessus aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 43 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits à court terme afin de compenser globalement l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre.

Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2014.

22.2.4 Risque de crédit

Comme indiqué à la note 8, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement sont fixés pour tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au factoring.

22.2.5 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi quotidien des notations et taux de « *Credit Default Swap* » (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

22.2.6 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève à 855,6 millions d'euros au 31 décembre 2014, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2017 et au plus tard en 2025. La maturité moyenne de la dette brute est de 6 ans.

Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective stable par l'agence Standard & Poor's, illustrant ainsi la solidité du modèle économique du Groupe et de son bilan.

Agence de notation	Dette à long terme	Perspective
S&P	A-	Stable

Note 23 - Informations relatives aux parties liées

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Rémunération (montants payés sur l'exercice)		
Rémunération fixe	3,5	3,6
Rémunération variable	2,0	1,4
Autres avantages à court terme ⁽¹⁾	0,1	0,1
Engagements de retraite et avantages assimilés ⁽²⁾	0,1	1,3
Autres avantages long terme (charge de l'exercice) ⁽³⁾	3,6	1,3
Indemnités de fin de contrat (charge de l'exercice)	0,0	0,0
Paielements fondés sur des actions (charge de l'exercice) ⁽⁴⁾	0,8	2,3

⁽¹⁾ Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

⁽²⁾ Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

⁽³⁾ Selon les plans de rémunérations pluriannuelles décrits en note 16.2.

⁽⁴⁾ Selon les plans d'actions de performance et les plans d'options de souscription ou d'achat d'action décrits en note 12.

Note 24 - Informations par segments géographiques (Note 2.16)

L'information sectorielle présentée ci-après est identique à celle utilisée par le management du Groupe pour les prises de décision concernant l'affectation des ressources au secteur et pour l'évaluation de sa performance. Elle est issue du système de reporting consolidé du Groupe.

Période close le 31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Segments géographiques					Eléments non alloués aux segments	Total
	France	Europe		USA / Canada	Reste du Monde		
		Italie	Autres				
Chiffre d'affaires à tiers	1 033,0	499,6	809,5	874,5	1 282,5		4 499,1
Coût des ventes	(385,7)	(182,8)	(458,7)	(434,9)	(735,1)		(2 197,2)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(398,3)	(160,3)	(205,9)	(298,8)	(344,3)		(1 407,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(3,4)	(0,4)	(12,6)	(6,6)	(23,8)		(46,8)
Résultat opérationnel	245,6	156,1	132,3	134,2	179,3		847,5
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions*							
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(3,7)	0,0	(2,8)	(12,1)	(14,3)		(32,9)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels							0,0
- dont perte de valeur du <i>goodwill</i>							0,0
Résultat opérationnel ajusté	249,3	156,1	135,1	146,3	193,6		880,4
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(27,6)	(20,9)	(14,0)	(8,8)	(22,7)		(94,0)
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	(2,6)	(3,9)	(0,9)	(2,2)	(1,1)		(10,7)
- dont amortissement et dépréciation des frais de développement	(21,7)	(7,0)	0,0	(1,5)	(0,5)		(30,5)
- dont charges liées aux restructurations	(9,0)	(3,2)	(3,0)	0,5	(7,0)		(21,7)
Flux de trésorerie issus des opérations courantes						726,4	726,4
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières						6,3	6,3
Investissements	(24,2)	(16,3)	(20,5)	(7,9)	(27,4)		(96,3)
Frais de développement capitalisés	(21,6)	(6,5)	(0,7)	(0,1)	(0,1)		(29,0)
Cash flow libre**						607,4	607,4
Cash flow libre normalisé***						607,5	607,5
Cash flow libre normalisé en % du chiffre d'affaires							13,5 %
Actif opérationnel courant hors impôt	196,4	117,8	242,1	212,2	506,7		1 275,2
Immobilisations corporelles nettes	175,7	113,4	87,2	47,7	132,6		556,6
Passif opérationnel courant hors impôt	346,1	172,4	98,8	125,0	287,6		1 029,9

* Amortissements d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition et frais et produits liés à ces acquisitions.

** Le *cash flow* libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

***Le *cash flow* libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constant, et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

Période close le 31 décembre 2013 (en millions d'euros)	Segments géographiques				Eléments non alloués aux segments	Total	
	France	Europe		USA / Canada			Reste du Monde
		Italie	Autres				
Chiffre d'affaires à tiers	1 053,9	522,5	800,1	773,3	1 310,6	4 460,4	
Coût des ventes	(391,2)	(184,0)	(465,7)	(378,8)	(736,9)	(2 156,6)	
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(403,2)	(163,8)	(200,2)	(269,2)	(345,8)	(1 382,2)	
Autres produits (charges) opérationnels	(14,3)	(5,6)	(4,4)	(13,6)	(34,3)	(72,2)	
Résultat opérationnel	245,2	169,1	129,8	111,7	193,6	849,4	
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions*							
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(6,0)	0,0	(2,6)	(10,7)	(13,6)	(32,9)	
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels						0,0	
- dont perte de valeur du <i>goodwill</i>						0,0	
Résultat opérationnel ajusté	251,2	169,1	132,4	122,4	207,2	882,3	
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(30,5)	(22,9)	(13,3)	(9,0)	(25,1)	(100,8)	
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	(3,5)	(4,1)	(1,1)	(2,0)	(1,1)	(11,8)	
- dont amortissement et dépréciation des frais de développement	(19,6)	(7,1)	0,0	(0,7)	(0,3)	(27,7)	
- dont charges liées aux restructurations	(15,1)	(1,1)	(0,5)	(4,2)	(8,4)	(29,3)	
Flux de trésorerie issus des opérations courantes						691,9	
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières						4,3	
Investissements	(23,6)	(16,7)	(25,3)	(8,8)	(29,5)	(103,9)	
Frais de développement capitalisés	(22,6)	(5,7)	(0,2)	(0,4)	(0,2)	(29,1)	
Cash flow libre**						563,2	
Cash flow libre normalisé***						588,8	
Cash flow libre normalisé en % du chiffre d'affaires						13,2 %	
Actif opérationnel courant hors impôt	223,5	123,2	257,7	148,5	480,8	1 233,7	
Immobilisations corporelles nettes	182,5	124,8	87,6	44,1	121,6	560,6	
Passif opérationnel courant hors impôt	352,8	177,9	108,7	101,2	269,9	1 010,5	

* Amortissements d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition et frais et produits liés à ces acquisitions.

** Le *cash flow* libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

*** Le *cash flow* libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10% du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constant, et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement.

Note 25 - Informations trimestrielles – non auditées

25.1 Chiffre d'affaires trimestriel par zone d'origine (origine de facturation)

<i>(en millions d'euros)</i>	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013
France	270,7	268,7
Italie	143,4	151,7
Reste de l'Europe	199,1	187,5
USA / Canada	181,9	185,0
Reste du Monde	289,2	300,0
Total	1 084,3	1 092,9

<i>(en millions d'euros)</i>	2ème trimestre 2014	2ème trimestre 2013
France	268,7	271,2
Italie	133,1	137,4
Reste de l'Europe	193,9	197,3
USA / Canada	225,7	207,5
Reste du Monde	318,9	347,7
Total	1 140,3	1 161,1

<i>(en millions d'euros)</i>	3ème trimestre 2014	3ème trimestre 2013
France	227,9	231,5
Italie	109,3	114,2
Reste de l'Europe	205,6	197,6
USA / Canada	235,2	202,6
Reste du Monde	321,3	318,7
Total	1 099,3	1 064,6

<i>(en millions d'euros)</i>	4ème trimestre 2014	4ème trimestre 2013
France	265,7	282,5
Italie	113,8	119,2
Reste de l'Europe	210,9	217,7
USA / Canada	231,7	178,2
Reste du Monde	353,1	344,2
Total	1 175,2	1 141,8

25.2 Comptes de résultat trimestriels

<i>(en millions d'euros)</i>	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013
Chiffre d'affaires	1 084,3	1 092,9
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(517,6)	(525,5)
Frais administratifs et commerciaux	(294,1)	(297,9)
Frais de recherche et développement	(48,8)	(50,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(12,9)	(10,3)
Résultat opérationnel	210,9	208,6
Charges financières	(20,9)	(22,9)
Produits financiers	2,2	3,1
Gains (pertes) de change	(0,5)	(3,9)
Charges financières nettes	(19,2)	(23,7)
Résultat avant impôt	191,7	184,9
Impôts sur les résultats	(61,5)	(60,1)
Résultat net de l'exercice	130,2	124,8
Résultat net revenant à :		
- Legrand	129,5	124,5
- Intérêts minoritaires	0,7	0,3

<i>(en millions d'euros)</i>	2ème trimestre 2014	2ème trimestre 2013
Chiffre d'affaires	1 140,3	1 161,1
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(552,9)	(553,0)
Frais administratifs et commerciaux	(308,1)	(303,1)
Frais de recherche et développement	(46,8)	(49,9)
Autres produits (charges) opérationnels	(7,0)	(21,6)
Résultat opérationnel	225,5	233,5
Charges financières	(21,4)	(20,0)
Produits financiers	2,0	0,2
Gains (pertes) de change	0,4	(2,2)
Charges financières nettes	(19,0)	(22,0)
Résultat avant impôt	206,5	211,5
Impôts sur les résultats	(64,1)	(65,1)
Résultat net de l'exercice	142,4	146,4
Résultat net revenant à :		
- Legrand	142,0	145,3
- Intérêts minoritaires	0,4	1,1

<i>(en millions d'euros)</i>	3ème trimestre 2014	3ème trimestre 2013
Chiffre d'affaires	1 099,3	1 064,6
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(540,8)	(517,9)
Frais administratifs et commerciaux	(298,2)	(283,5)
Frais de recherche et développement	(47,5)	(45,2)
Autres produits (charges) opérationnels	(11,2)	(13,1)
Résultat opérationnel	201,6	204,9
Charges financières	(21,6)	(21,2)
Produits financiers	2,0	1,5
Gains (pertes) de change	1,5	4,0
Charges financières nettes	(18,1)	(15,7)
Résultat avant impôt	183,5	189,2
Impôts sur les résultats	(56,7)	(56,3)
Résultat net de l'exercice	126,8	132,9
Résultat net revenant à :		
- Legrand	126,8	132,3
- Intérêts minoritaires	0,0	0,6

<i>(en millions d'euros)</i>	4ème trimestre 2014	4ème trimestre 2013
Chiffre d'affaires	1 175,2	1 141,8
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(585,9)	(560,2)
Frais administratifs et commerciaux	(314,0)	(299,9)
Frais de recherche et développement	(50,1)	(52,1)
Autres produits (charges) opérationnels	(15,7)	(27,2)
Résultat opérationnel	209,5	202,4
Charges financières	(22,0)	(23,6)
Produits financiers	2,4	2,1
Gains (pertes) de change	0,1	0,3
Charges financières nettes	(19,5)	(21,2)
Résultat avant impôt	190,0	181,2
Impôts sur les résultats	(56,1)	(52,0)
Résultat net de l'exercice	133,9	129,2
Résultat net revenant à :		
- Legrand	133,4	128,4
- Intérêts minoritaires	0,5	0,8

Note 26 - Liste des sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 170 filiales qu'elle contrôle. Le Groupe consolide l'ensemble de ses filiales selon la méthode de l'intégration globale.

La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles de Legrand intégrées globalement au 31 décembre 2014 :

Filiales françaises

Groupe Arnould
Legrand France
Legrand SNC

Filiales étrangères

Bticino Spa	Italie
Bticino Chile Ltda	Chili
Bticino de Mexico SA de CV	Mexique
Daneva	Brésil
DongGuan Rocom Electric	Chine
EMB Electrical Industries	Egypte
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil
HDL Da Amazonia Industria Eletronica Ltda	Brésil
Inform Elektronik	Turquie
Kontaktör	Russie
Lastar Inc.	Etats-Unis
Legrand	Russie
Legrand Colombia	Colombie
Legrand Electric	Royaume-Uni
Legrand Electrical	Chine
Legrand Elektrik	Turquie
Legrand Group Belgium	Belgique
Legrand Group España	Espagne
Legrand Group Pty Ltd	Australie
Legrand Home Systems	Etats-Unis
Legrand Polska	Pologne
Legrand SNC FZE	Emirats Arabe Unis
Legrand Zrt	Hongrie
Middle Atlantic Products Inc.	Etats-Unis
Minkels BV	Pays-Bas
Novateur Electrical and Digital Systems (NEDS)	Inde
Ortronics Inc.	Etats-Unis
Pass & Seymour Inc.	Etats-Unis
Shidean	Chine
TCL International Electrical	Chine
TCL Wuxi	Chine
WattStopper	Etats-Unis
Wiremold Company	Etats-Unis

Au 31 décembre 2014, les filiales sont toutes contrôlées à 100 % par Legrand à l'exception des sociétés suivantes : Alborz Electrical Industries Ltd, Kontaktor, Legrand Polska, Shidean détenues à plus de 96 %, Megapower détenue à 80 %, Adlec détenue à 70 %, et Neat détenue à 51 %.

Note 27 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2014.

www.legrand.com

SIÈGE SOCIAL

128, avenue de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex, France
+33 (0) 5 55 06 87 87

